

*Principauté de Monaco*

*Direction des Relations Extérieures  
Bureau de la Coopération Internationale*

**DEUXIEME RAPPORT NATIONAL  
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO**

**Convention Cadre des Nations-Unies sur la  
lutte contre la désertification**

**Mai 2004**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2
caractéristiques de la Principauté de Monaco.....	2
1. Géographie.....	2
2. Climatologie.....	2
3. Démographie .....	3
I - RESUME DES ACTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.....	4
1. Projets pilotes transfrontaliers.....	4
2. Les projets de coopération bilatérale.....	5
2.1. Reconstitution du couvert forestier de l'ancienne cédraie libanaise. ....	5
2.2. Réhabilitation de la palmeraie de Taldnould au Maroc.....	6
2.3. L'aménagement des berges de la vallée de Goffat au Niger .....	6
2.4. Récupération des terres dégradées et aménagement des mares du plateau de Bougoum au Niger.....	6
3. Formation .....	7
Formation dans le domaine de la production de plants en pépinières en 2002 et 2003.....	7
4. La sensibilisation du public à la problématique de la désertification.....	8
Kit éducatif environnemental pour combattre la désertification (UNESCO/UNCCD) .....	8
II -PROCESSUS CONSULTATIF .....	8
III - MESURES ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS.....	9
IV - CONCLUSION ET PROJECTIONS POUR LE FUTUR.....	9

# **INTRODUCTION**

La Principauté de Monaco a adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification le 5 mars 1999.

Monaco fait partie des Pays inscrits à l'Annexe IV de la Convention (pays de la Méditerranée Septentrionale) pour laquelle, une distinction a été faite entre les pays affectés par le phénomène de la désertification (Grèce, Italie, Portugal, Turquie, Espagne) et ceux non affectés (Monaco, France, Malte) qui participent aux travaux de cette Annexe avec le statut d'observateur.

Si Monaco a développé depuis plusieurs années de nombreuses activités pour la protection de l'environnement, sa position géographique l'a, dans un premier temps, incité à se concentrer sur l'environnement marin mais ses activités internationales sont désormais également orientées dans les efforts de développement durable et notamment dans le domaine de la lutte contre la désertification.

## **CARACTERISTIQUES DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO**

### **1. GEOGRAPHIE**

La Principauté de Monaco est un Etat riverain de la Méditerranée situé sur la côte Sud de l'Europe au centre du bassin liguro-provençal.

Sa superficie est de 1,97 km<sup>2</sup> pour 4,1 km de littoral. Ses eaux territoriales s'étendent sur environ 71 km<sup>2</sup>. Son domaine terrestre se caractérise par une bande côtière très étroite orientée NE-SO située au pied d'un bassin versant de 7 km<sup>2</sup> et entourée par un cirque de hauts reliefs compris.

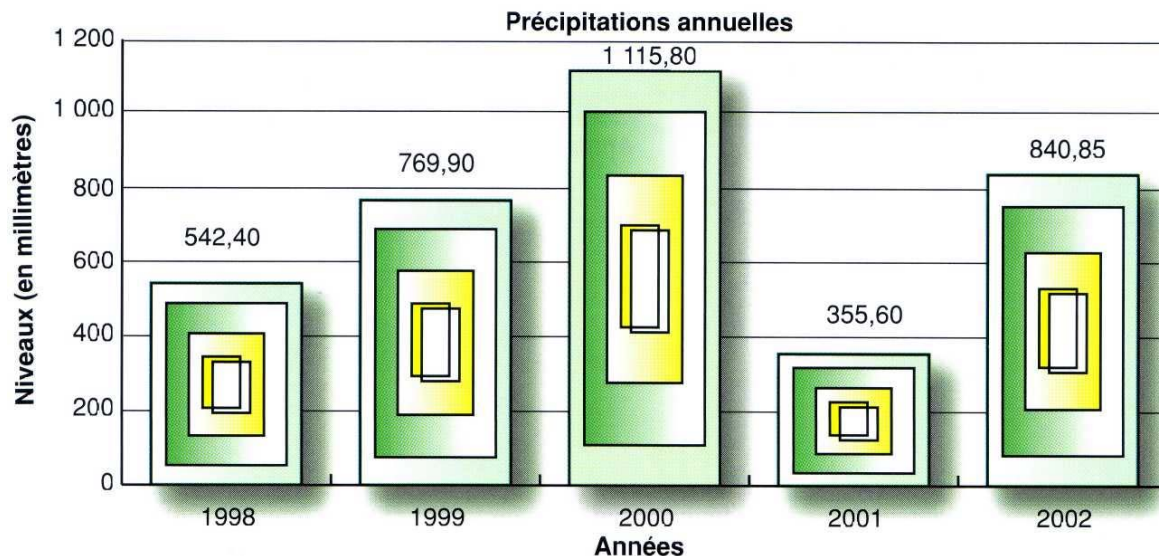
### **2. CLIMATOLOGIE**

La Principauté de Monaco n'est pas affectée par le phénomène de la désertification et son climat est semblable à celui de la Méditerranée occidentale.

Les moyennes des observations météorologiques réalisées depuis plus de 75 ans conduisent aux résultats suivants :

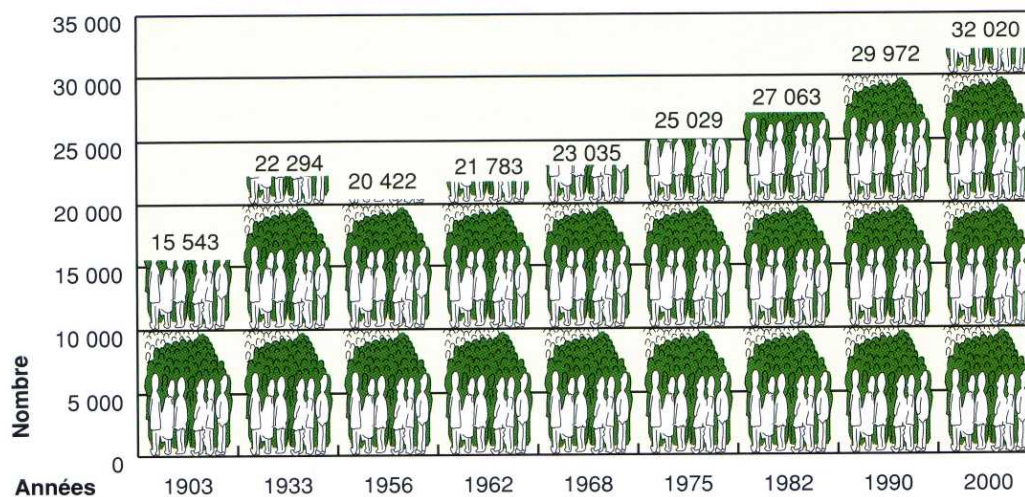
- L'amplitude annuelle de la température de l'air est comprise entre 10,5 et 23,7°C en moyenne,
- Les températures inférieures à 0°C sont rares ainsi que les très fortes chaleurs,
- L'insolation annuelle moyenne est de 2 575 heures,

- La Principauté est bien protégée par les montagnes qui l'entourent des vents froids de secteur Nord et Nord-Ouest et la vitesse moyenne du vent est de 20 km/h.
- Les précipitations sont rares mais intenses avec une hauteur d'eau importante (763 mm par an en moyenne, l'année 2000 ayant connu une pluviosité exceptionnellement élevée) et un nombre de jours de pluies réduit (63 jours par an en moyenne).



### 3. DEMOGRAPHIE

La population de la Principauté est en constante augmentation et est passée de 29 972 habitants en 1990 à 32 020 en 2000 ce qui représente une augmentation de 6,8 %.



**Population recensée de 1903 à 2000**

# I - RESUME DES ACTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

La Principauté de Monaco n'étant pas directement affectée par la désertification, ses actions pour lutter contre ce phénomène s'inscrivent dans le cadre de ses activités de coopération internationale.

Monaco a engagé des activités depuis quatre ans pour assister dans leur lutte contre la sécheresse et la dégradation des sols, les pays africains les plus durement affectés par ce phénomène.

Parmi les activités menées en 2002-2003 par la Principauté dans le cadre de sa coopération pour la lutte contre la désertification, il faut noter :

1. la participation à des projets transfrontaliers de lutte contre la désertification pilotés par le Secrétariat de la Convention
2. l'insertion, le cas échéant, des objectifs de lutte contre les processus de désertification dans les projets de coopération bilatérale, notamment en Afrique subsaharienne.
3. les formations à des techniques de culture et de maintien de la végétation
4. la sensibilisation et la formation du public à la lutte contre la désertification.

## **1. PROJETS PILOTES TRANSFRONTALIERS**

Depuis 2000, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD), Monaco finance des projets pilotes transfrontaliers dans 5 pays africains touchés par ce phénomène (Burkina/Niger, Algérie/Mali, Tunisie/Algérie).

Ces projets visent la promotion d'actions pilotes communautaires de gestion durable des ressources naturelles à l'échelon local.



*Cultures en zone semi-désertique au Burkina Faso*

En 2002 et 2003, 55.000 € ont été consacrés au projet pilote Burkina Faso-Niger.

En 2003, le financement était destiné à :

- Aménager un forage pastoral au Burkina Faso.
- Lancer des activités du côté nigérien

Concernant ce projet les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en œuvre des actions locales pour freiner l'ensablement du cours d'eau du Gorouol.
- Mettre en œuvre des techniques simples de restauration du couvert végétal dans le cadre de la mise en défense des aires dégradées .
- Introduction de techniques d'atténuation de la consommation de bois de chauffe et de bois d'œuvre.

La Principauté continuera de soutenir les projets pilotes en 2004 et 2005.

## 2. LES PROJETS DE COOPERATION BILATERALE

### 2.1. Reconstitution du couvert forestier de l'ancienne cédraie libanaise.

La forte diminution des surfaces forestières pendant les années de guerre est une problématique environnementale majeure au Liban.

La coopération avec ce pays, en matière d'environnement, date de la signature en 1993 d'un Protocole d'accord et de la mise en œuvre dès 1994 d'une Convention-Programme concernant le reboisement. Elle fut suivie d'une seconde Convention-Programme qui couvrait la période 1998-2000.

Dans le cadre de la troisième Convention-Programme établie pour la période 2001-2005 les objectifs principaux sont :

- L'élaboration du plan d'aménagement de deux cédraies (Jaj et Ehden) et leur mise en œuvre avec la réalisation d'infrastructures forestières et le reboisement d'environ 200 ha.
- L'entretien des cédraies existantes, des plantations et des chemins forestiers sur les sites de reboisement (Barouk, Jaj, Ehden).
- L'aide au fonctionnement des pépinières de Debbiyé et Chtaura.
- L'aide à la formation des agents du génie rural libanais.



*Un plant de cèdre  
du Liban*

Le financement des opérations est assuré pour moitié par le Gouvernement libanais et pour l'autre moitié par Monaco pour un montant de 92.000 euros par an jusqu'en 2005.

## 2.2. Réhabilitation de la palmeraie de Taldnould au Maroc

Ce projet est entrepris en partenariat avec l'ONG monégasque Monaco Aide et Présence. Il consiste en la réhabilitation de 40 Ha de palmeraie qui ont été dégradés suite à la sécheresse de ces 20 dernières années.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont :

- Reconstituer l'écosystème de la palmeraie (strates du palmier, de l'arboriculture et des plantations maraîchères/cultures fourragères).
- Inciter au maintien et au retour des populations paysannes.
- Lutter contre la pauvreté par le développement des cultures vivrières, l'élevage ovin et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (production et conditionnement de dattes, culture du henné).



En 2003, Monaco a contribué au financement du projet pour un montant de 25.000 €. Monaco Aide et Présence a apporté un financement de 11.300 € pour le forage et l'équipement du puit.

## 2.3. L'aménagement des berges de la vallée de Goffat au Niger

Ce projet, mis en œuvre en 2002-2003 dans la région sahélienne d'Agadez, consistait à réaliser des aménagements de protection des berges d'un kori contre l'érosion, par la mise en œuvre de 835 m de digues en pierres sèches et gabion. 30.200 Euros y ont été consacrés en 2002.



Les résultats enregistrés sont :

- Protection des terres cultivables, utilisées pour le maraîchage.
- Recharge de la nappe phréatique.

## 2.4. Récupération des terres dégradées et aménagement des mares du plateau de Bougoum au Niger

La région sahélienne du plateau de Bougoum, située au nord de Niamey en bordure du fleuve Niger, bénéficie d'une pluviométrie moyenne de 500 mm/an et est caractérisée par une dégradation continue des terres due au processus de désertification, favorisant l'érosion hydrique. La réduction des terres cultivables sur ce plateau augmente la situation d'extrême pauvreté de ses agriculteurs. De plus lors des phénomènes pluvieux, les eaux de ruissellement chargées de limons entraînent l'ensablement progressif du fleuve Niger.

Les objectifs de ce projet sont :

- La réduction des effets induits par le phénomène de désertification sur l'environnement.
- L'augmentation des ressources hydriques disponibles pour l'agriculture et la pisciculture.
- La régénération du couvert végétal.
- La diminution du stress alimentaire.
- La création de nouvelles sources de revenus.

Au final, le projet devrait aboutir à la restauration et la sécurisation de 300 ha de terres dégradées par l'aménagement d'ouvrages anti-érosifs et la reforestation, le surcreusement de 5 mares et le développement de la production maraîchère et fourragère.

En 2003, la 1<sup>ère</sup> phase du projet a été réalisée, à savoir le surcreusement des 5 mares. Le volume cumulé de ces mares représente une ressource en eau disponible après la saison des pluies (hivernage) de 1.310 m<sup>3</sup>. Ces points d'eau permettent la mise en œuvre de jardins maraîchers pour les cultures de contre saison et le développement futur de l'aquaculture.

En 2002, 17.400 € ont été consacré à ce projet qui se poursuivra jusqu'en 2004.

### **3. FORMATION**

#### **Formation dans le domaine de la production de plants en pépinières en 2002 et 2003.**

Dans le cadre d'actions visant à freiner l'avancée de la désertification par la promotion de techniques simples de restauration du couvert végétal, une session de formation pour la production de plants en pépinière a été organisée en Principauté pour 10 techniciens originaires du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et du Niger.

Les objectifs de cette activité sont :

- la démonstration du savoir faire monégasque en matière d'aménagement d'espaces verts en zone urbaine,
- la formation en matière de techniques de multiplication et de production de végétaux,
- l'initiation à certaines techniques d'études sur le reboisement et sur la gestion de zones naturelles ayant subies des incendies,
- l'échange d'expérience et la confrontation des techniques utilisées par les stagiaires dans leurs pays respectifs.

Environ 45.000 € ont été consacrés à ces formations en 2002 et 2003.

#### 4. LA SENSIBILISATION DU PUBLIC A LA PROBLEMATIQUE DE LA DESERTIFICATION

##### Kit éducatif environnemental pour combattre la désertification (UNESCO/UNCCD)

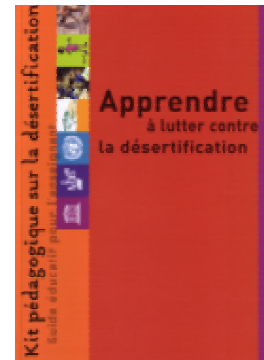
Monaco a financé l'impression et la diffusion d'un kit de formation et de sensibilisation à la lutte contre la désertification édité par l'UNESCO et l'UNCCD dans les pays francophones d'Afrique touchés par ce phénomène. Le Kit, édité à 2 500 exemplaires, a été diffusé dans les écoles primaires d'Afrique par le réseau des écoles associées au projet de l'UNESCO dans les pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores et Sénégal.

Le Kit contient les éléments suivants :

- Un guide du professeur pour *Apprendre à lutter contre la désertification*.
- Une compilation de cas d'études.
- Un poster grand format *La désertification dans le monde*.
- Une bande dessinée pour enfant intitulée *L'école où poussent les arbres magiques*.

Les objectifs de ce projet réalisé en 2003 sont :

- La réimpression des kits dans plusieurs langues, notamment en français.
- Leur diffusion dans les écoles francophones.
- L'éducation et la sensibilisation à la lutte contre la désertification.



Monaco y a contribué pour un montant de 15.000 euros.

## II -PROCESSUS CONSULTATIF

La Principauté de Monaco participe régulièrement à la Conférence des Parties de la Convention pour lutter contre la Désertification ainsi qu'aux réunions des organes subsidiaires. Elle est membre de l'annexe IV en tant qu'observateur, car non affectée par le phénomène de la désertification, et participe aux travaux des pays de méditerranée occidentale.

Dans le cadre de sa présidence pour la Convention de Barcelone, en 2002 et 2003, la Principauté s'est également efforcée à ce que la thématique de la lutte contre la désertification soit considérée comme une thématique prioritaire pour cette région.

### **III - MESURES ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS**

<b>Mesures et programmes</b>	<b>Fonds 2002</b>	<b>Fonds 2003</b>
- Soutien des projets pilotes transfrontaliers mis en œuvre dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification	Burkina Faso – Niger 55.000 €	
- Coopération bilatérale, assistance technique	139.600 €	117.000 €
- Formation	45.000 €	
- Sensibilisation du public		15.000 €

### **IV - CONCLUSION ET PROJECTIONS POUR LE FUTUR**

Depuis son adhésion à la Convention-Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1999, la part des activités relatives à la lutte contre la désertification dans les activités de coopération internationale de la Principauté augmente soit en tant qu'objectif prioritaire des actions entreprises ou en tant qu'objectif secondaire.

Monaco s'engage, dans le cadre de ses activités de coopération bilatérale, à accorder une haute priorité aux objectifs de lutte contre la désertification dans les projets qui lui seront soumis et poursuivra à l'avenir son assistance au Secrétariat de la Convention en participant notamment à des actions de sensibilisation du public et aux projets transfrontaliers pour la lutte contre la désertification

Dans les domaines où Monaco dispose d'une bonne expérience et notamment, pour l'aménagement d'espaces verts, le reboisement et la création de pépinières, la Principauté, en plus de ses programmes de coopération bilatérale avec ses partenaires méditerranéens, mettra ses compétences au service du Secrétariat de la Convention afin d'en faire profiter un plus grand nombre de pays.

Monaco s'efforcera également d'améliorer la prise en compte au niveau méditerranéen de la problématique de la désertification et tentera, de mieux lier les activités conduites en Méditerranée (notamment dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée) à celles menées dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification.